

Saint-Ursanne, le 9 février 2011

Communiqué de presse

Assainissement de la DIB : le canton veut la poursuite des travaux

Les Autorités cantonales concernées ont été régulièrement informées des mesures envisagées par bci Betriebs-AG dans le but de reprendre les travaux d'excavation des déchets sur le site de la décharge industrielle de Bonfol (DIB). Ces mesures devront faire l'objet d'un examen détaillé avant que le canton n'autorise formellement la relance du chantier. Pour Jacques Gerber, chef de l'Office cantonal de l'environnement (ENV), «les risques environnementaux liés à la présence des déchets sont, à long terme, plus importants que ceux liés à la poursuite des travaux». Dès lors, tout doit être mise en œuvre afin que ces derniers reprennent dès que possible.

En tant qu'organe de surveillance des travaux d'assainissement de la DIB, l'Office de l'environnement suit avec attention l'évolution de la situation depuis l'explosion survenue le 7 juillet 2010 sur le chantier. L'Autorité cantonale est régulièrement informée par l'exploitant des adaptations envisagées en vue de la reprise des travaux.

A ce stade et sur le principe uniquement, les propositions de bci Betriebs-AG visant à prévenir de nouvelles explosions et à minimiser les impacts d'éventuelles récidives sont bien accueillies par l'Autorité cantonale. Toutefois, cette dernière devra encore procéder à un examen approfondi de l'ensemble des modifications prévues avant d'autoriser la reprise des travaux. D'autres services et organismes comme la SUVA et l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) seront également appelés à valider les mesures envisagées.

D'ores et déjà, l'Autorité cantonale tient à faire savoir que la reprise des travaux est impérative. Pour Jacques Gerber, le risque zéro n'existe pas dans une entreprise de ce type. Par contre, la présence des déchets constitue à long terme une menace pour l'environnement, raison pour laquelle la décision d'assainissement ne saurait être remise en question.

Contact :

Jacques Gerber, chef de l'Office de l'environnement, 032 420 48 02

Jean-Pierre Meusy, responsable cantonal du dossier, 032 420 53 38, www.jura.ch/dib